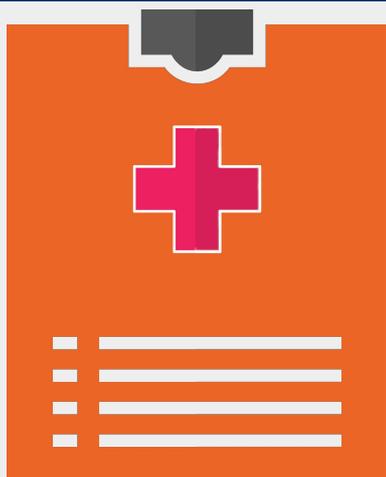




# COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE

## ORDONNANCE N° 2021-175 du 17 février 2021



L'ordonnance visant à rendre obligatoire la participation financière des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents publics par le Conseil Commun de la Fonction Publique (C.C.F.P.) a été publiée.

Revendication portée historiquement par la CFDT et négociée au niveau de la Fonction Publique

**FAVORISER LA COUVERTURE  
SOCIALE DES FONCTIONNAIRES**

**+ de SOLIDARITÉ**

**= de RENONCEMENT  
AUX SOINS**

**+ de POUVOIR  
D'ACHAT**



**Alternative Police  
CFDT** est le SEUL  
syndicat du CEA,  
membre titulaire du  
Conseil Commun de  
la Fonction Publique  
pour vous représenter  
et vous défendre !!!

**REJOIGNEZ-NOUS !**

